

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY

PROCÈS VERBAL de la séance du 27 mars 2017 à 20h15 à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Philippe Bolay

Scrutateurs : Mme Monika Wihlborg et M. Nicolas Walther

Secrétaire : Mme Cornelia Grandjean

Membres excusés : MM. Benoît Berger, Jean-François Blanc, Adrien Fuchs, Jean-Philippe Gaudin, Philippe Grandjean et Henri Kern.

Membre absent : M. Sébastien Tardy.

Municipalité : Mme Ruth Müller; MM. Claude Dumauthioz, Etienne Fuchs, Christian Veyre et Eric Vuilleumier.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 38 conseillers sur 45. La majorité absolue est de 20.

Le président salue la présence de M. Reymond du Journal de Morges, de M. Louis Magnenat, ancien municipal, et de M. et Mme Stettler, fidèles spectateurs.

Courrier

Lettres d'excuses des conseillers.

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)

Le syndic donne les informations suivantes :

Référendum

Pour rappel, la décision du Conseil communal du 9 septembre 2015 d'autoriser la vente des parcelles n° 213 et 449 aux Assenges a risqué d'être frappée d'un référendum.

La municipalité n'avait pas pu prendre acte de la demande de référendum, le comité n'étant pas valablement constitué.

M. et Mme Grünenwald ont alors usé de leur droit de recours, d'abord auprès du Conseil d'Etat, ensuite au Tribunal Cantonal et pour finir au Tribunal Fédéral.

Ce dernier, dans son arrêt du 8 mars 2017, a rejeté le recours.

La décision du Conseil communal est désormais définitivement validée.

Fusion

Dans le cadre du projet de fusion, un atelier participatif, ouvert à la population, est fixé au **17 mai 2017** en soirée à la salle polyvalente d'Apples.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté, soit :

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal
2. Préavis no 1-2017 demandant un crédit de Fr. 205'000.-- pour les aménagements de protection contre les crues
3. Préavis no 2-2017 demandant un crédit de Fr. 50'000.-- pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité - Participation de la commune au projet de construction sur la parcelle 114, située au centre du village
4. Préavis no 3-2017 demandant un crédit de Fr. 18'000.-- pour une étude d'avant-projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté
5. Nomination d'une commission chargée d'étudier les modifications des statuts de l'ASIABE (Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs)
6. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

2. Préavis no 1-2017 demandant un crédit de Fr. 205'000.-- pour les aménagements de protection contre les crues

M. Christian Veyre présente le préavis n° 1-2017 (classé 1/2017). *M. Sylvain Pittet* lit le rapport de la commission des finances (classé 2/2017) et *M. Michel Devaux* celui de la commission d'urbanisme (classé 3/2017). Ces deux rapports invitent le Conseil à accepter ce préavis.

Le président ouvre une discussion.

M. François Burnier demande si l'on veille à créer des surfaces absorbantes lors de nouvelles constructions, par exemple par des pavés alvéolés, afin d'éviter des crues en aval.

Le syndic répond que, pour certaines constructions, le Canton exige la création d'ouvrages d'infiltration. Le Plan directeur stipule qu'il faut encourager les infiltrations.

M. Arnold Grandjean demande quelles sont les contraintes pour les propriétaires des terrains de la rive gauche en haut ainsi qu'en bas où il n'y a pas de digue. Vont-ils perdre du terrain agricole ou y aura-t-il une compensation ?

M. Christian Veyre répond que les agriculteurs concernés ont reçu des conventions avec des servitudes. En cas d'inondation, un expert viendrait évaluer les dégâts pour les compenser.

M. Yann Caloz demande des explications sur les subventions cantonales relevées dans le rapport de la commission des finances.

M. Christian Veyre confirme que l'Etat subventionne ces travaux de protection contre les crues à raison de 50 à 60 %, montant qui sera déduit des fr. 205'000.-.

M. Jacky Bussy demande où se trouve la zone qui sera défrichée.

M. Christian Veyre répond qu'elle se situe près de la route de la Prêle.

Ce déboisement sera compensé le long du Flon, 20 mètres en amont.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

1. d'adopter le préavis relatif à un crédit pour les aménagements de protection contre les crues
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis
3. de lui accorder à cet effet un crédit de Frs 205'000.- .

3. Préavis no 2-2017 demandant un crédit de Fr. 50'000.-- pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité - Participation de la commune au projet de construction sur la parcelle 114, située au centre du village

Le syndic présente le préavis n° 2-2017 (classé 4/2017). *M. Nicolas Dumauthioz* lit le rapport de la commission des finances (classé 5/2017), *M. François Perrinjaquet* celui de la commission de gestion (classé 6/2017) et *M. Gérald Margot* celui de la commission d'urbanisme (classé 7/2017). Ces trois rapports invitent le Conseil à accepter ce préavis.

Le président ouvre une discussion.

M. Gaëtan Pidoux demande si la Commune n'était pas prioritaire pour l'achat de ce terrain.

Le syndic répond qu'il n'y avait pas de droit de préemption en faveur de la Commune et que, actuellement, le terrain est promis-vendu à ce promoteur.

M. Yves Tièche aimerait savoir si le prix de vente est connu.

Le syndic dit qu'il s'agit certainement de plusieurs millions de francs et le prix au m² pourrait être un nombre à quatre chiffres.

M. Alexandre Hoffer demande quel est le nom du promoteur et quel serait le mode d'acquisition de la Commune (vente à terme ou achat en PPE).

Le syndic répond qu'il s'agit d'une société appelée Habitat Pampigny Centre SA, composée d'un promoteur, d'une société financière et d'un architecte.

L'étude démontrera le mode d'acquisition ; pour l'instant, l'idée est d'acquérir 2 immeubles, 2 surfaces commerciales et un parking en PPE, mais au minimum la moitié du bien afin que la Commune soit majoritaire.

M. Marc Aubert, en tant que voisin direct de cette parcelle, est surpris par l'ampleur de ce projet. Il s'inquiète également de la sortie sur la Route cantonale des habitants de ces 39 appartements.

Le syndic répond que cette remarque relève de la Police des constructions et non du préavis présenté. Ce projet sera mis à l'enquête publique du 8 avril au 7 mai et une séance d'information à la population, organisée par le promoteur et la Commune, aura lieu le lundi 24 avril à 19h30 à la Grande salle. Il relève toutefois que le dossier est conforme au Règlement communal et que les conséquences sur la mobilité seront étudiées.

M. Paul-Henri Vallotton demande quelle est la marge de manœuvre de la Commune par rapport aux besoins du village et si les points soulevés par la Commission de gestion seront suivis.

Le syndic dit que si le projet est conforme au Règlement et qu'il n'y a pas d'opposition, la Commune n'a pas de marge de manœuvre.

M. Yves Tièche demande s'il existe un cahier des charges concernant cette étude afin de savoir quels éléments seront analysés.

Le syndic dit que pour effectuer cette étude, la Municipalité a besoin d'un architecte conseil pour les aspects techniques et financiers, d'un juriste pour contrôler les contrats, d'un conseiller financier et d'un notaire.

Mme Monika Wihlborg demande si la Commune est ouverte à un autre résultat ou si l'étude se fera uniquement sur l'achat de 2 bâtiments et du parking.

Le syndic répond que l'étude peut évoluer en fonction des recherches effectuées.

M. Paul-Henri Vallotton demande si les recommandations de la Commission de gestion vont être suivies.

Le syndic commente les points de ce rapport :

- Aspect financier : pris en compte dans l'étude
- Aspects légaux (contrat) de la participation : pris en compte dans l'étude
- Plan de mobilité (circulation) : fait partie du dossier de mise à l'enquête
- Définition du type de loyers visés : la Commune souhaite offrir des appartements à loyers abordables ; cela sera possible si le coût de construction au m² correspond à la réalité
- Type de commerces visés : les surfaces de ces locaux (2 x 50 m²) restreignent les possibilités ; le type de commerces ne pourra être défini qu'à la signature du contrat.
- Impact sur les infrastructures du village : les Plans directeurs communaux montrent que ce projet est réalisable.

M. Jacky Bussy salue le travail de la Municipalité mais il estime ce projet surdimensionné, même s'il est aux normes, et constate qu'il s'agit d'une affaire purement spéculative. Il manifeste son soutien à M. Marc Aubert, conseiller communal, qui devra subir ce nouveau voisinage et qui, à court ou moyen terme, va certainement s'en aller. M. Bussy s'abstiendra donc de voter ce préavis.

M. Paul-Henri Vallotton constate que la Municipalité n'encourage pas les familles à venir s'établir à Pampigny car la majorité des appartements sont des 2 ½ pièces ou 1 ½ pièces.

Le syndic répond que ce sont les petits appartements qui manquent; par exemple, nos jeunes ne trouvent pas à se loger et doivent quitter le village. Par contre, on trouve des 3-4 ½ pièces à fr. 2'500.-.

M. Yves Tièche demande où l'on peut consulter ce projet.

Le syndic dit que le dossier sera disponible au bureau communal dès le 8 avril, date de la mise à l'enquête ; il encourage aussi chacun à se rendre à la séance publique du 24 avril lors de laquelle le projet sera présenté en 3 dimensions.

M. Gaëtan Pidoux regrette que la Commune n'ait pas pu acquérir ce terrain et demande à la Municipalité d'être vigilante à l'avenir afin qu'elle puisse créer son propre projet.

Le syndic dit que la Municipalité a été en discussion avec le propriétaire pendant plus de dix ans et elle n'aurait pas pu l'acheter au prix où il a été vendu.

M. Arnold Grandjean demande si le projet a été présenté à la Commune avant la mise à l'enquête et si ces bâtiments s'intègrent harmonieusement dans le centre du village.

Le syndic dit que les représentations en 3 dimensions qu'il a vues montrent qu'un grand travail d'intégration a été effectué.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Par 27 oui et 10 abstentions,

le Conseil communal décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 50'000.-- pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité - Participation de la commune au projet de construction sur la parcelle 114, située au centre du village,
2. d'accepter le financement tel que proposé.

4. Préavis no 3-2017 demandant un crédit de Fr. 18'000.-- pour une étude d'avant-projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté

M. Etienne Fuchs présente le préavis n° 3-2017 (classé 8/2017). **M. Jean-Pierre Moret** lit le rapport de la commission des finances (classé 9/2017) et **M. Roger Bouillant** celui de la commission d'urbanisme (classé 10/2017). Ces deux rapports invitent le Conseil à accepter ce préavis.

Le président ouvre une discussion.

M. Yann Caloz demande si la Municipalité pourrait utiliser la création de ce réseau de chauffage comme levier de négociation avec Habitat Pampigny Centre SA.

Le syndic ne voit pas par quels moyens il pourrait obliger le constructeur à prendre notre énergie ; il peut seulement la proposer.

M. Arnold Grandjean souhaite également que ce nouveau complexe soit chauffé par l'énergie communale, d'autant plus qu'il se trouve entre le collège et la grande salle.

M. François Burnier demande quelle quantité de plaquettes peuvent fournir les forêts de Pampigny et combien de bâtiments on pourrait chauffer.

M. Etienne Fuchs répond que, sauf erreur, nos forêts fournissent 3500 m³ de plaquettes et qu'aujourd'hui nous en utilisons 800 m³. Une partie est vendue à des acheteurs externes, mais nous en aurions encore assez pour chauffer tous ces bâtiments.

M. Philippe Buri est étonné que les privés n'aient pas été invités à s'y brancher, car les coûts d'exploitation seraient alors moindres.

M. Etienne Fuchs dit que le but de l'étude est justement de clarifier cela, car les recherches faites jusqu'à présent montrent que les frais de raccordements sont très élevés. Par contre, pour répondre encore à M. Arnold Grandjean, si l'on venait à acheter ces 2 nouveaux bâtiments que l'on chaufferait avec notre énergie, nous proposerions ce système pour les 4 bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 18'000.-- pour une étude d'avant-projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchiqueté
2. d'accepter le financement tel que proposé.

5. Nomination d'une commission chargée d'étudier les modifications des statuts de l'ASIABE (Association Scolaire Intercommunale Apples-Bière et Environs)

Dans le cadre de l'intégration de la Commune de Montricher dans l'établissement scolaire d'Apples-Bière, le comité directeur revoit ses statuts ; ils seront présentés au Conseil intercommunal de l'Asiabe en avril, mais un article doit être approuvé par le Conseil communal. A cet effet, une commission composée de trois personnes doit être constituée.

Mme Martine von Siebenthal, MM. Yann Pugin et Bruno Steffen sont nommés.

6. Divers et propositions individuelles

M. Arnold Grandjean demande si la Commune pourrait acheter un sentier le long du nouveau quartier du centre du village, afin que les personnes qui se rendent du Château au quartier du chemin des Ecoliers n'aient pas besoin de tourner par la Grande fontaine.

M. Jean-Pierre Moret soulève les problèmes de connexion au réseau mobile de Swisscom.

Le syndic répond que la Municipalité écrira à Swisscom.

M. Ernest Benninger a appris qu'une nouvelle mise en service sera effectuée prochainement du côté de Montricher.

Le syndic demande à M. Benninger de le tenir informé et à M. Moret de lui transmettre le nom de la personne contactée chez Swisscom.

M. François Burnier a constaté l'été dernier que l'immeuble se situant derrière la Pépinière était équipé de tiges en plastique empêchant les hirondelles à y établir leurs nids. Lui-même avait posé des nichoirs sur sa maison, mais les hirondelles ne sont jamais venues, tandis que M. Gilbert Champendal a fixé une petite latte afin de les aider à construire leurs nids. Il n'est donc pas facile pour ces oiseaux de trouver des endroits. Malheureusement, il a constaté que les nids se situant sur la maison de la famille Aubert avaient été détruits dernièrement.

Il propose à la Municipalité de transmettre ces informations à la population par la FIO et de l'inviter à se rendre sur le site de la station ornithologique de Sempach qui donne des conseils afin de vivre en harmonie avec les hirondelles.

Le président rappelle la séance d'information du jeudi 27 avril aux personnes concernées par les élections cantonales du 30 avril. Il a besoin de quelques personnes de remplacement au cas où des Conseillers auraient un empêchement de dernière minute.

Les suppléants seront conviés au 2^{ème} tour du 21 mai s'il y a aussi des votations.

Il rappelle que, selon l'article 43 du Règlement communal, les rapports des commissions doivent être remis au président au moins 48h avant la séance du Conseil.

M. Yves Tièche demande où en sont les démarches concernant l'éclairage public.

M. Christian Veyre répond que deux systèmes différents ont été essayés cet hiver ; celui situé vers l'ancien congélateur a bien fonctionné, mais pas les trois posés sur la route de la Tuilière. La Municipalité projette d'installer des lampadaires électriques sur les grands axes et des lampadaires solaires, dont l'intensité diminue s'il n'y a pas de mouvements, dans les petites rues.

M. Jacky Bussy constate que le compost communal comporte beaucoup trop de plastiques et souhaite qu'une information soit donnée par la FIO.

M. Bruno Steffen demande si la Municipalité a prévu de poser des panneaux indicateurs de vitesse et des miroirs dans la zone industrielle des Assenges, car ce quartier est toujours plus peuplé. Il souhaite également que les alentours de certains bâtiments soient nettoyés car le sol est jonché de briques de verre.

M. Claude Dumauthioz dit que la Commune a déjà envoyé un courrier demandant au propriétaire d'effectuer des rangements et de nettoyer ces briques de verre. La Municipalité va étudier le sujet des panneaux indicateurs et des miroirs.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance à 21h35.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean